

## **La** Région Bretagne

*L'économie sociale et solidaire représente 13,5% de l'effectif salariés breton. C'est 12 000 établissements employeurs dont 10 120 associations.*

*L'économie sociale et solidaire représente une vraie politique à part entière ; les collectivités soutiennent son développement et la structuration de ses acteurs.*

La Région Bretagne accompagne le développement de l'ESS à travers le développement de trois axes :

- **Structurer les réseaux de l'ESS :**

- Une aide financière est apportée aux têtes de réseau régionales de l'économie sociale et solidaire pour qu'elles accompagnent les acteurs du secteur (CRES, URSCOP, CPCA...).
- Un soutien est aussi apporté à la création de « pôles de développement de l'économie sociale et solidaire » (par et pour ses acteurs), à l'échelle des pays bretons, pour améliorer la visibilité de cette forme d'économie et favoriser collaborations et projets innovants sur l'ensemble du territoire régional.
- La Région Bretagne soutient également l'activité de l'Observatoire Régional de l'ESS, créé en 2008 et porté par la CRES.

- **Accompagner la démarche entrepreneuriale des structures :**

- Aide à la création d'emplois associatifs.
- Aide à la création d'emplois mutualisés dans des structures de l'IAE.
- Aide au renforcement des fonds propres des structures.
- Aide à la formation des dirigeants bénévoles.
- Conseil et accompagnement gratuit (co-financement de DLA)
- Bilan sociétal associatif

- **Stimuler l'innovation sociale :**

- Création d'une stratégie de filière pour le service à la personne.
- Soutien au mouvement d'éducation populaire.
- Soutien à la création de coopérative.
- Accompagnement de projets expérimentaux.

## **Le [Conseil Général d'Ille et Vilaine](#)**

En 2008, 37,5 millions d'euros ont été consacrés à l'emploi et à l'économie, en favorisant le développement des éco-activités, la recherche et l'enseignement supérieur.

Une autre priorité est mise sur le développement de l'ESS en Ille et Vilaine.

Son action s'inscrit sur deux axes :

- **Soutenir la création d'activité et le développement de l'entrepreneuriat social et solidaire :**

- Soutient l'action de structures d'accompagnement et de financement de projets collectifs d'ESS en Ille-et-Vilaine : à chaque étape son financement (émergence, préfiguration, mise en œuvre, développement).

- Aide à la création de groupement d'employeurs dans le secteur associatif.

- Soutien aux initiatives innovantes.

- Soutien un site de promotion de l'achat responsable ([Boutique Solidaire Bretagne](#)).

- Encourage l'accueil et l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs ESS dans les pépinières de l'ESS ou les centres relais (en 2005, la nouvelle pépinière ESS de Langouët a bénéficié de ce soutien).

- Une aide au conseil - consultant.

- Soutien les structures de l'IAE (pour la création de postes d'encadrants et l'investissement immobilier et matériel).

- Soutien la création et la modernisation d'équipement de tourisme social et équitable.

- Soutien le développement de la finance solidaire ; en 2009, le Conseil Général a ainsi créé un jeu de société sur les finances solidaires.

- **Accompagner la structuration des acteurs :**

- Soutien à la création de pôle de développement de l'ESS par Pays.

- Soutien depuis 2005 la fonction Observatoire régional de l'ESS de la CRES.

- Mise en place d'un comité consultatif ESS. Depuis 2005, 8 comités consultatifs thématiques ont été mis en place par le Conseil Général 35. Ce comité regroupe des représentants d'organismes compétents dans leur thématique et des personnes qualifiées choisies pour leur connaissance du sujet. Le comité consultatif ESS a édité en 2007 un rapport « Regard sur l'ESS » et travaille maintenant au développement de l'entrepreneuriat ESS.

Le Département d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne, avec le soutien du Collège coopératif en Bretagne, lancent l'expérimentation d'un baromètre d'auto-évaluation de l'économie sociale et solidaire (BIPESS). Cet outil permettra aux structures collectives d'auto-évaluer leurs pratiques à partir de critères référencés dans une démarche de progrès et dans le cadre d'échanges avec d'autres acteurs du territoire.

Le [Conseil Général du Finistère](#) accompagne également le développement de l'ESS et la structuration de ses acteurs, en apportant notamment un soutien à l'antenne finistérienne de la CRES Bretagne.

Le **CG 22** réfléchit également au développement d'une politique ESS active sur son territoire.

Plus localement, l'ESS est également soutenue.

Quelques exemples :

- La **Ville de Rennes**, favorable au développement de l'ESS, soutient fortement la vie associative.
  - **Rennes métropole** a travers le CODESPAR, travaille au développement et à la structuration de l'ESS. Rennes Métropole soutient par ailleurs le pôle de développement du Pays de Rennes, RésoSolidaire.
  - La **Communauté urbaine de Brest** a créé en 2008 une délégation à l'ESS, puis dès 2009, a engagé un chargé de mission ESS. Dans une démarche collaborative, BMO co-construit ses actions avec ses partenaires (acteurs ESS, CRES...).
  - La [Ville de Lorient](#) a pour ambition de faire reconnaître l'ESS comme secteur économique à part entière et souhaite engager une dynamique de projets et d'accompagnement auprès des partenaires et institutions concernés. Afin de mettre en œuvre des actions en cohérence avec les besoins de son territoire, la Ville a commandé une étude afin :
    - d'identifier les acteurs de l'ESS sur le territoire : implantation, forme juridique, finalité, poids économique, usagers,...
    - de cerner les besoins, attentes et axes d'intervention.
  - L'**Agglomération de St Briec** s'est également engagée dans le développement de l'économie sociale et solidaire sur son territoire. Ainsi, son projet de territoire, adopté en novembre 2009 vise à faire de l'agglomération de Saint Briec un territoire innovant, entreprenant et solidaire, assurant la cohésion sociale.
- L'agglomération de Saint Briec a décliné son engagement en 5 axes :
- Vouloir et se donner les moyens de faire changer les pratiques et les mentalités en favorisant la synergie des acteurs de l'économie sociale et solidaire et en leur

donnant une place dans les instances locales (exemple le conseil consultatif de développement durable).

- Favoriser l'émergence de projets d'utilité sociale.
- Accompagner et consolider les porteurs de projet en adéquation avec les axes prioritaires du territoire.
- Créer les conditions d'une innovation permanente.
- Rendre visible l'action de l'E.S.S. sur le territoire.

La Commune de Langouët multiplie les actions dans le champ de l'ESS.

Exemple :

- Ouverture d'une cantine publique 100% bio.
- Mise en place d'une pépinière ESS.
- Construction d'un lotissement écologique.

## Les pôles de développement de l'ESS en Bretagne

### - Définition -

« Regroupement d'acteurs de l'ESS, sur un territoire défini, avec une gouvernance collective, et qui a pour fonction de :

- Déterminer des stratégies de développement pour le secteur de l'ESS et pour le territoire.
- Organiser la représentation des acteurs de l'ESS sur le territoire.
- Donner de la visibilité sur l'activité des acteurs de l'ESS.
- Soutenir la création et le développement d'activités et d'entreprises de l'ESS.
- Favoriser le développement de projets partenariaux innovants »<sup>1</sup>.

### - Historique -

En 1995, le premier pôle est né en Bretagne avec la création de la Coordination des Acteurs de l'Economie Sociale (CADES) sur le Pays de Redon (35).

Dans les années 1999/2000, suite à l'appel à projet lancé par la DIESES, des dynamiques de développement de l'ESS se sont mises en place sur le Pays de Morlaix (RESAM) (29) et de Dinan (Steredenn)(22).

Entre 2003 et 2005, la CRES a engagé une réflexion sur ESS et développement local animant un groupe « mutualisation des dynamiques territoriales de l'ESS » avec Steredenn, la CADES, le RESAM, des Pays impliqués (Trégor-Goëlo, ...), ... .

---

1 Extrait du document de référence « Pôles de développement de l'ESS » rédigé par la DRDJS35, le CR Bretagne, le CG35, les pôles de développement de l'ESS et la CRES Bretagne.

En **2006**, le Conseil Général d'Ille et Vilaine a inscrit dans sa politique le soutien à la structuration territoriale des acteurs de l'ESS ; décision qui s'est traduite dans les faits par un soutien à la CADES.

En décembre, le Conseil Economique et Social Régional (CESR) a préconisé dans son rapport la mise en place de « pôles ressource de l'ESS ».

Parallèlement, cette même année, l'antenne finistérienne de la CRES, avec le soutien du CG29 et de BMO, a commencé un travail de structuration territoriale de l'ESS, notamment avec les acteurs du Pays de Brest et du Pays de Morlaix.

A partir de **2007**, un groupe de travail sur les dynamiques territoriales de l'ESS, s'est mis en place. Animé par la CRES, il regroupait : Steredenn, la CADES, le CODESPAR et l'antenne finistérienne de la CRES.

Ce groupe de travail a alors produit un document de référence sur les pôles de développement de l'ESS (fonction et plan de développement).

Et sur le Pays de Rennes, une étude de préfiguration de pôle a été lancée.

La mise en place de pôles de développement de l'ESS en Bretagne est donc le fruit de la rencontre des différentes dynamiques territoriale (Ille et Vilaine, Côte d'Armor et Finistère) et des différents acteurs (Conseil général d'Ille et Vilaine, Brest métropole Océane, la CRES Bretagne, et la CADES).

En **2008**, Le Conseil Régional a souhaité s'associer à cette démarche ; les différents financeurs (Conseil régional, Conseil général 35 et DRDJS 35) et la CRES ont alors coordonné leurs actions et leurs visions.

Deux autres études de préfiguration ont débuté ; une sur le Pays de Brocéliande, l'autre sur le Pays de Saint Malo.

En **2009**, la CRES a obtenu les moyens du Conseil Régional de financer un poste à temps plein afin d'accompagner les acteurs dans la construction des pôles et dans leur mise en réseau.

Une première réunion du réseau des pôles a eu lieu en juin, une deuxième en décembre, et une troisième est déjà programmée en avril 2010.

#### *- Bilan ; décembre 2009 -*

- **6 pôles** sont créés (la CADES à Redon, l'ADESS de Brest, l'ADESS de Morlaix, Réso Solidaire à Rennes, le BRAS sur le pays de Brocéliande et Horizons Solidaires à Saint Malo).
- **4 études de préfiguration** sont lancés (sur le Pays de Dinan, sur le Pays de vallou et vilaine, sur le pays de vannes, sur le Pays de Lorient)
- **4 dynamiques de pôles** sont en train de naître (sur le pays de Cornouaille, le Pays du Tregor-Goelo, le Pays de Saint Briec et le Pays de fougères).

**Sur les 21 Pays de Bretagne, 14 ont donc déjà un pôle existants ou en création.**

- *Financement* -

Chaque pôle de développement construit son propre modèle économique. Mais tous font appel à des co-financements publics (Conseil Régional, Conseil Général, Collectivités locales...) voire privés (par les acteurs régionaux et locaux de l'ESS).